

1

## Motion

Dépôt : Jean Huss  
Luxembourg, le 1 juillet 2010 - PL 6062

### La Chambre des Député-e-s,

- Considérant que les connaissances scientifiques en matière médicale évoluent de manière de plus en plus rapide
- Considérant que cette évolution ultrarapide se fait à tous les niveaux : mesures préventives, détection précoce, diagnostic, thérapeutique et réhabilitation
- Considérant que les patients malades sont en droit de revendiquer une prise en charge moderne et adaptée au progrès médical de la part des prestations de soins médicaux
- Regrettant cependant que tel n'est pas toujours le cas même si en moyenne les soins médicaux s'effectuent à un niveau plus qu'honorable
- Saluant les efforts de formation médicale continue entrepris par certaines sociétés scientifiques médicales ainsi que par l'Alformec – Association luxembourgeoise pour la formation médicale continue
- Regrettant cependant le fait qu'un certain nombre de prestataires de soins semblent ne pas se montrer concernés par la nécessité d'une formation continue en sciences médicales
- Rendant attentif à la nécessité d'une formation continue véritable, indépendante et critique par rapport aux offres multiformes « d'information médicale » proposées par certaines firmes pharmaceutiques

### invite le Gouvernement :

- à élaborer un concept de formation médicale continue obligatoire pour tous les prestataires de soins médicaux
- à entamer des discussions avec les représentants officiels des professions médicales et des professions de santé en vue des modalités et programmes de ces formations continues
- à encourager sur le plan logistique et financier la mise en place de telles formations continues obligatoires
- à sanctionner les prestataires de soins médicaux refusant de se soumettre à de telles formations continues

Jean Huss

Jean Huss  
 Pierre Kot  
 Claude ADAM  
 GIRA C.